

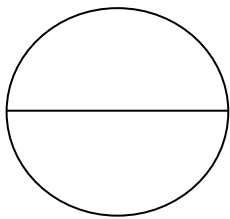
**SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2025**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Entériner l'appel d'offre AOI 2025-05 HM- Travaux au système de filtration d'eau potable**
- 4. Adjudication du contrat AOI 2025-05 HM- Travaux au système de filtration d'eau potable**
- 5. Période de questions**
- 6. Fermeture de la séance extraordinaire**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel

SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **27 octobre 2025 à 9 h 30** à la salle du communautaire sise au 1890, de la rue Principale à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand

Sont présents : Mesdames Marie-Céline Hébert, Denise Corneau, Sylvie Moreau, messieurs Michel Longtin, Gilbert Brosseau et Noël Picard.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

Il n'y a personnes qui assistent à la séance.

2025-10-41374

1. Ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 9 h 40.

2025-10-41375

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté

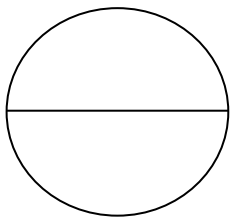
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-41376

3. Entériner l'appel d'offre AOI 2025-05 HM – Travaux au système de filtration d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE des problématiques ont été récemment relevées au système de filtration d'eau potable de la Municipalité, nécessitant des interventions correctives afin d'assurer le maintien de la qualité et de la salubrité de l'eau distribuée aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une importance primordiale à la santé publique et à la qualité de l'eau potable, et qu'il est impératif d'entreprendre les travaux requis pour répondre aux besoins sanitaires de la population ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation à trois soumissionnaires, sous le numéro AOI 2025-05 HM, pour la réalisation des travaux au système de filtration d'eau potable ;

IL EST RÉSOLU

QUE Le conseil entérine le processus d'appel d'offres sur invitation AOI 2025-05 HM pour les travaux au système de filtration d'eau potable

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-10-41377

4. Adjudication du contrat AOI 2025-05 HM – Travaux au système de filtration d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 935 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le projet AOI 2025-05 HM– Travaux au système de filtration d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont été sollicités;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues le 17 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Consult'eau, 13200400 CANADA Inc.;

IL EST RÉSOLU

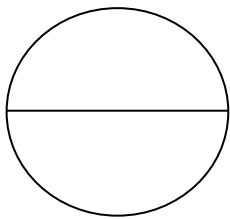
QUE le conseil adjuge le contrat découlant de l'appel d'offres AOI 2025-05 HM à, Consult'eau, 13200400 CANADA Inc. pour un montant maximal de 54 021.35\$ avant taxes, incluant la ventilation détaillée du bordereau de soumission pour la facturation et le paiement, conformément à la soumission reçue le 17 octobre 2025;

QUE la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la conclusion du contrat ;

QUE le financement des travaux est assuré par la subvention du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



5. Période de questions

2025-10-041378

6. Fermeture de la séance extraordinaire

IL EST RÉSOLU

Que la séance et est levée à 9 h 46

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière-très.